

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2025

Les tarifs sont en pourcentage du PMSS* exprimés en euros pour l'année 2025 ci-dessous. Ces tarifs concernent la structure de cotisation isolé, pour toute autre structure de cotisation (famille ou uniforme) n'hésitez pas à contacter votre conseiller commercial.

Pour l'entreprise

Adhésion collective et obligatoire pour le salarié

La cotisation «salarié» est répartie à hauteur de 50% pour l'employeur et 50% pour le salarié et est prélevée sur le bulletin de salaire.

Salarié	
Régime Général	43,57 €
Régime Alsace-Moselle	25,12 €
Régime Agricole	40,43 €
Régime Agricole Alsace-Moselle	23,55 €

Pour le salarié et ses ayants droit

Adhésion individuelle facultative en complément du régime de base

La cotisation est appelée mensuellement sur le compte bancaire du salarié.

	Délice	Exquise	Suprême
Options salarié			
Régime Général / Régime Alsace Moselle	14 €	32 €	52 €
Régime Agricole Général / Alsace Moselle	13 €	30 €	48 €

	Classique		Délice		Exquise		Suprême	
	Adulte	Enfant ⁽¹⁾	Adulte	Enfant ⁽¹⁾	Adulte	Enfant ⁽¹⁾	Adulte	Enfant ⁽¹⁾
Options ayants droit								
Régime Général	55,74 €	32,58 €	+ 18 €	+ 10 €	+ 41 €	+ 25 €	+ 67 €	+ 35 €
Régime Alsace-Moselle	29,05 €	17,27 €						
Régime Agricole	51,81 €	30,22 €	+ 17 €	+ 9 €	+ 38 €	+ 23 €	+ 62 €	+ 33 €
Régime Agricole Alsace-Moselle	27,08 €	16,09 €						

(1) La gratuité est appliquée à partir du 3^e enfant.

Vous souhaitez améliorer le niveau des garanties dans votre entreprise, ou étendre les garanties aux ayants droit de vos salariés, nos conseillers vous accompagnent dans la construction de vos garanties personnalisées.

Pour les anciens salariés

La cotisation est appelée mensuellement sur le compte bancaire du salarié.

Anciens salariés	1 ^{er} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année et +
Régime Général	43,57 €	54,56 €	65,55 €	78,50 €	87,14 €
Régime Alsace-Moselle	25,12 €	31,40 €	37,68 €	45,14 €	50,24 €
Régime Agricole	40,43 €	50,54 €	60,65 €	72,77 €	80,86 €
Régime Agricole Alsace-Moselle	23,55 €	29,44 €	35,33 €	42,39 €	47,10 €

Options anciens salariés	1 ^{er} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année et +
Option 1 (Délice)	14 €	18 €	21 €	25 €	28 €
Option 2 (Exquise)	32 €	40 €	48 €	58 €	64 €
Option 3 (Suprême)	52 €	65 €	78 €	94 €	104 €

Pour les ayants droit de l'ancien salarié

	Classique		Délice		Exquise		Suprême	
	Adulte	Enfant ⁽¹⁾	Adulte	Enfant ⁽¹⁾	Adulte	Enfant ⁽¹⁾	Adulte	Enfant ⁽¹⁾
Régime Général	69,67 €	40,82 €	+ 23 €	+ 12 €	+ 51 €	+ 31 €	+ 84 €	+ 44 €
Régime Alsace-Moselle	36,31 €	21,59 €						
Régime Agricole	64,76 €	37,68 €						
Régime Agricole Alsace-Moselle	33,85 €	20,02 €						

(1) La gratuité est appliquée à partir du 3^e enfant.

*PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale, qui s'élève à 3 925 € pour l'année 2025.